



COMMISSION DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
DE LA DÉFENSE ET DES
FORCES ARMÉES

Paris, le 7 mai 2024

CONVOCAATION

La Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées

dont vous êtes membre
se réunira

Mardi 14 mai 2024

À 17 h 30

(Salle A216 - 2ème étage Est)

1° **Examen du rapport** pour avis de M. Claude Malhuret sur la proposition de loi n°479 (2023-2024) visant à prévenir les ingérences étrangères en France.

2° Questions diverses.

Mercredi 15 mai 2024

À 9 h 30 (À huis clos)

(Salle René Monory)

1° Audition de **M. Jean-Marie Bockel**, envoyé personnel du Président de la République pour l'Afrique.

À 11 heures

2° Examen des rapports et des textes proposés par la commission sur :

- le **projet de loi n° 426** (2023-2024) autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne relatif à l'**apprentissage transfrontalier** (*M. Akli Mellouli, rapporteur*) ;

- le **projet de loi n° 531** (2023-2024) autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'État indépendant de **Papouasie-Nouvelle-Guinée** relatif à la coopération en matière de défense et au statut des forces (*M. Hugues Saury, rapporteur*).



COMMISSION DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
DE LA DÉFENSE ET DES
FORCES ARMÉES

3° Désignation de rapporteurs sur les textes suivants :

- le **projet de loi n° 544** (2023-2024) autorisant l'approbation de l'accord sur la création d'un espace aérien commun entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République d'Arménie, d'autre part et de l'accord sur la création d'un espace aérien commun entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et l'Ukraine, d'autre part ;

- le **projet de loi n° 545** (2023-2024) autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République d'Indonésie relatif à la coopération dans le domaine de la défense.

4° Questions diverses.

**Le Président
Cédric Perrin**